

Délibération du Conseil Municipal**D.2020.06.12- 04****ACTE : 5.6.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 12 juin à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BADOUC, BAIADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent :

Secrétaire : M. BAIADA SYLVAIN

Date de la convocation : 04/06/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

❖ **OBJET : Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire**

Vu articles L2123-20, L2123-20-1 et L2123-24 du Code général des collectivités territoriales prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximums des indemnités des adjoints et conseillers municipaux par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Vu Le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection de 4 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux du 26 Mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Pour une commune de 1471 habitants le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique actuellement 1027 ne peut dépasser 19.8 %

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** : avec effet au 1^{er} juin 2020
- **FIXE** : le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :
 - • 1er adjoint : 17% de l'indice 1027
 - 2eme, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints : 14.5 % de l'indice 1027

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING